

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Page 1 / 5
	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Du 18 SEPTEMBRE 2017 à 20H00</b>	

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 11 Septembre 2017, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

#### **PRÉSENTS**

M. GODOY – Maire

M. DESBLACHES – Mme HENRY – M. REMMERIE – Mme BERTAULT – M. DALY – Maire-Adjoints  
M. ALBERT – Mme ASTIER – Mme BERGMANN – M. LALOUETTE – Mme DUPLESSIS E. – MM.  
CHARRIER – KLIMCZAK – Mme AUROUX – Conseillers

#### **EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR**

Mme DUPLESSIS C. à Mme DUPLESSIS E.

M. MARTIN à M. LALOUETTE

Mme DEPAIX à Mme HENRY

M. SORAIS à M. CHARRIER

M. FERDOEL à M. GODOY

**Secrétaire de séance** : ASTIER Yasmina

- Approbation des comptes rendus des 19 et 30 Juin 2017 à l'unanimité

#### **Décisions prises depuis le dernier conseil :**

2017.07.06/24 : Contrat relatif à l'animation de la fête communale « Un dimanche à la campagne » prévue le 10/09/2017 avec la société TOMASA Production pour le spectacle « AGUA SONORA » pour un montant de 3.020,00 €.

2017.06.22/25 : Contrat de lutte contre les taupes avec la société DELAUNAY pour un montant annuel de 2.400,00 € H.T.

2017.06.23/26 : Contrat relatif la prestation de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du restaurant de l'Atlantide pour un montant de 9.200,00 € H.T.

2017.06.23/27 : Contrat relatif à la location d'un système de géolocalisation des véhicules et matériels de la collectivité avec la société FLEETMATICS pour un montant annuel de 4.560,00 € H.T, et des prestations complémentaires de 1.435,00 € H.T.

2017.06.26/28 : Contrat d'assurance avec le Groupe DUFAUD pour le festival Avoine Zone Groove qui se déroule du 30 juin au 2 juillet 2017 pour un montant révisable de 8.332,06 € TTC.

2017.06.23/29 : Contrat de prestation de service pour la régie générale du festival Avoine Zone Groove 2017 avec la société INTER PROD pour un montant de 6.521,02 € H.T.

2017.06.26/30 : Mise à disposition de parcelles par M. MOREAU René pour le Festival Avoine Zone Groove à titre gratuit à compter du 27 juin jusqu'au 4 juillet 2017.

2017.06.04/31 : Contrat d'assistance juridique auprès de la SCP CEBRON DE LISLE & BENZEKRI pour un montant de 2.200,00 € H.T pour une durée d'un an.

2017.07.04/32 : Convention de mise à disposition de l'association USEAB Sport Adapté des terrains de football C et D du stade Marcel Vignaud à titre gratuit les jeudis de septembre 2017 à juin 2018 de 18h30 à 20h.

2017.07.04/33 : Convention de mise à disposition du terrain de football Marcel Vignaud (Terrain C et D) en faveur du Club d'échecs du 22 au 30 juillet 2017 à titre gratuit.

2017.07.07/34 : Contrat de rénovation de la scène et travaux de peinture à l'espace culturel avec la société SAS MURS DECO pour un montant de 17.199,90 € pour le lot 1 et 2.197,00 € pour le lot 2.

2017.07.07/35 : contrat de location de matériels son et lumières, structure scénique, backline et prestation technique pour les spectacles du podium de l'été 2017 avec la société SCENE DE NUIT pour un montant de 18.490,00 € H.T.

2017.07.10/36 : Contrat d'assurance dommages-ouvrages pour la réhabilitation d'un local commercial et d'un logement au 13 et 13 bis rue des roches avec la société PILLIOT Assurances pour la somme de 3.330,06 € H.T.

2017.07.27/37 : Cotisation d'un montant de 400 euros au profit de l'association ARCICEN.

2017.08.07/38 : Contrat relatif à l'aménagement urbain de la RD 749, et des rues Georges Joubert et Duguay Trouin avec la société TPPL pour un montant de 222.084,48 € H.T et avec la société GABRIEL pour un montant de 21.434,00 € H.T.

2017.08.08/39 : Déclaration de marché sans suite pour la location d'un système de géolocalisation des matériels et véhicules.

2017.08.21/40 : Convention de mise à disposition du terrain de Boule Lyonnaise au profit de l'association de Boule Lyonnaise du 01/09/2017 au 31/08/2018 à titre gratuit.

2017.08.21/41 : Convention de mise à disposition du terrain de football au profit de l'AOC du 01/09/2017 au 31/08/2017 à titre gratuit.

2017.08.21/42 : Convention de mise à disposition de la salle Dominique LE SCOLAN au profit du club de remise en forme du 01/09/2017 au 31/08/2018 à titre gratuit.

2017.08.21/43 : Convention de mise à disposition de l'USEAB du Complexe Tennis Squash du 01/09/2017 au 31/08/2018 à titre gratuit.

2017.09.11/44 : Contrat de programmation artistique et régie du festival Avoine Zone Groove 2018 avec la société « TU M'ETONNES » pour un montant de 31.400,00 € H.T pour la programmation et un montant de 40.750,00 € H.T pour la régie générale et technique.

2017.08.31/45 : Contrat d'aménagement de sécurité au Néman avec la société ESVIA pour un montant de 9.341,47 € H.T.

2017.09.15/46 : Adhésion à la centrale d'achat APPRO-VISION, habilitée à sélectionner, acquérir et référencer tous les produits pour l'approvisionnement des entreprises et des collectivités.

Monsieur le Maire précise que la liste des décisions sera adressée simultanément avec la convocation du conseil dès la prochaine séance.

#### **Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :**

- **Finances**

- M. REMMERIE informe le conseil de la cotisation annuelle de 150 € en faveur de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes.
- Mme BERTAULT informe le conseil de la cotisation annuelle de 120 € en faveur de la Fondation du patrimoine.
- Mme HENRY informe le conseil qu'un(e) élève de la commune est scolarisé(e) à l'école élémentaire publique MIRABEAU de Chinon, dans le cadre de l'Unité Localisée pour Inclusion Scolaire (ULIS). La commune se doit de verser la somme de 1.025,58 € correspondant à la participation aux frais de fonctionnement de cet établissement.

Approbation à l'unanimité de l'ensemble de ces dossiers.

- **Affaires Générales**

- **Convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » Appel à Projet 2017**

**Intervenant : Francine HENRY**

Il est proposé au Conseil qu'une convention de partenariat soit établie entre l'académie d'Orléans-Tours et la Mairie.

Cette convention définit :

- L'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre de leur projet numérique qui s'intègre dans le cadre du « plan

numérique pour l'éducation » et identifier les compétences à développer et les équipements numériques mobiles, services et contenus à mettre à disposition en cohérence avec le projet numérique de l'école ;

- Les modalités d'évaluation des usages du numérique mis en œuvre à travers ces actions et de promotion à l'échelle locale, académique et nationale ;
- Les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés.

M. KLIMZACK souhaite s'assurer que le débit internet y sera suffisant.  
Mme HENRY lui répond que c'est le cas.

Approbation à l'unanimité

○ **Convention de partenariat CNPE EDF – Etude d'une piste cyclable**

**Intervenant : Bernard REMMERIE**

M. REMMERIE propose au conseil municipal qu'une convention de partenariat soit établie entre EDF CNPE de Chinon et la Mairie d'Avoine.

Cette convention a pour but de fixer les conditions de partenariat entre la Mairie d'AVOINE et EDF CNPE.

Par le biais de cette convention, la Mairie d'AVOINE s'engage à :

- produire une étude analysant les flux de transport, ses contraintes et l'intégration du développement durable dans ses orientations relatives à la mobilité. Elle proposera une synergie croisée avec les besoins de transport de Personnel de la Centrale.
- citer EDF comme partenaire de cette opération, de manière systématique et valorisante dans sa communication via les articles de presse ou en reproduisant, de façon visible et lisible, le logo EDF et sa qualité de partenaire officiel du développement durable de la commune.

EDF CNPE s'engage à :

- fournir les éléments chiffrés et documents pouvant être rendus publics dont il dispose, pour faciliter l'analyse des flux de transport.
- apporter son soutien financier en réglant à la Collectivité, la somme de 20.000 €. (vingt mille euros).

Approbation à l'unanimité

○ **GRDF – Convention particulière : 108 rue du Val de l'Indre**

**Intervenant : Yves DESBLACHES**

Il est rappelé au Conseil que lors de la séance du conseil municipal du 8/07/2014, il avait été décidé de conclure une convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement de compteurs communicants gaz sur différents sites de la commune.

A ce jour, il convient de passer une convention particulière pour équiper le site situé 108 rue du Val de l'Indre.

M. DESBLACHES précise qu'il s'est rendu sur le site pour déterminer l'implantation de cette antenne.

Approbation à l'unanimité

- **SIEIL – Extension de l'éclairage public Rue Duguay Trouin**

**Intervenant : Yves DESBLACHES**

Il est soumis au Conseil, la participation communale relative à l'extension du réseau d'éclairage public rue Duguay Trouin « SIE 1650-2015 ».

Cette participation communale théorique s'élève à la somme de 8.220,00 € Hors Taxes Net (huit mille deux cent vingt euros).

Approbation à l'unanimité

- **SIEIL – Dissimulation de l'éclairage public Rue des Roches**

**Intervenant : Yves DESBLACHES**

Il est soumis au Conseil, la participation communale relative à la dissimulation des réseaux d'éclairage public de la rue des Roches « SIE 759-2017 ».

Cette participation communale théorique s'élève à la somme de 4.885,41 € Hors Taxes Net (quatre mille huit cent quatre-vingt-cinq euros et quarante et un centimes).

Approbation à l'unanimité

- **Approbation PRO et DCE – Restaurant de l'Atlantide**

**Intervenant : Yves DESBLACHES**

Il est soumis au Conseil le dossier « projet » relatif à la restructuration du restaurant « l'Atlantide » situé à AVOINE et le Dossier de Consultation des Entreprises.

L'estimation des travaux s'élève à la somme de 134.500,00 € H.T.

M. CHARRIER approuve le projet et reconnaît la pertinence de créer l'indépendance du logement et du restaurant. Toutefois, il déplore que les travaux d'isolation du logement ne soient pas pris en compte.

M. le Maire propose de faire chiffrer cette extension de travaux.

Approbation à l'unanimité

- **Urbanisme**

- **Cession de la parcelle AM 1004**

**Intervenant : Yves DESBLACHES**

Vu la délibération référencée 2017.06.19/13 relative au déclassement du domaine public, et compte tenu du bornage effectué par le cabinet d'expert géomètre SELARL Branly-Lacaze,

Il est soumis au Conseil la proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée AM 1004 située aux Bonnes Greniers en faveur de Mme LOUIS Sandrine domiciliée 5 rue de la Pérouse à AVOINE.

La superficie du terrain est de 307 m<sup>2</sup>.

Il est proposé de céder cette parcelle à Mme LOUIS Sandrine, pour la somme de 8.00 € du m<sup>2</sup> soit un total de 2.456,00 € (deux mille quatre cent cinquante-six euros). Les frais de notaire seront à la charge de Mme LOUIS.

Approbation à l'unanimité

- **Culture**

**Intervenant : Michel DALY**

- Tarifs adhérents Amicale du Personnel de la CC-CVL
- Tarif privilège pour les agents en activité et les retraités de la Mairie d'Avoine
- Point de vente billetterie Ticketnet
- Convention d'affiliation au chéquier culture CLARC Région Centre Val de Loire et Société Docapost Applicam

Approbation à l'unanimité de l'ensemble de ces dossiers

- **Divers**

**Intervenant : Didier GODOY**

Suite au passage de l'ouragan IRMA, Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 300 € sous forme de don, en faveur de l'ONG « Protection civile».

Approbation à l'unanimité

- **Questions diverses**

M. le Maire fait part des différentes informations et remerciements qui lui ont été adressés :

- Le faire-part de naissance d'Ilyana Chaligny (fille de Carole Chaligny, agent de la collectivité)
- Remerciements de la ludothèque du Véron pour le soutien de la municipalité lors de la 23<sup>ème</sup> édition du festival ludique.
- Remerciements des Anciens Combattants pour la subvention qui leur a été accordée.
- Remerciements du Groupe INTRA pour avoir accordé la fermeture d'une route dans le cadre de la journée de démonstration des matériels et équipements susceptibles d'être mis en œuvre lors d'une catastrophe nucléaire.
- Remerciements des collégiens ULIS pour les récompenses qui leur ont été attribuées
- Remerciements des Restos du Cœur pour les places du Festival d'Avoine Zone Groove qui ont été distribuées aux bénéficiaires
- Remerciement du Centre équestre pour les aides apportées dans le cadre des championnats de France.
- Félicitations de M. BRIVET Dominique pour le feu d'artifice.
- Remerciements de la Mairie de Candes-Saint-Martin adressés à la mairie et au personnel des services techniques pour le prêt de matériel.

Mme HENRY présente au Conseil le programme de la semaine bleue.

M. le Maire précise que le bilan financier du Festival Avoine Zone Groove sera présenté en commission le 25/09/2017 et en réunion du Conseil Municipal le 5/10/2017.

M. CHARRIER réitère sa question concernant le devenir du centre équestre d'Isoré.

M. GODOY lui précise que l'instruction de ce dossier est toujours en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,  
**ASTIER Yasmina**



Le Maire,  
**Didier GODOY**

